

Zeitschrift: Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern
Herausgeber: Geographische Gesellschaft Bern
Band: 12 (1893)

Artikel: Rapport sur l'organisation et l'état des travaux de la bibliographie nationale suisse
Autor: Guillaume
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-321968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C.

RAPPORT

sur

l'organisation et l'état des travaux de la bibliographie nationale suisse,

présenté par M. le Dr *Guillaume*, président de la Commission centrale pour la bibliographie nationale.

Nous donnons ci-après un résumé du rapport présenté.

Depuis longtemps on éprouvait le besoin de posséder un inventaire systématique de toutes les publications relatives à notre pays et à ses habitants, et ce sentiment a été exprimé, en 1889, par M. le professeur Dr Brückner, au sein de la Société de géographie de Berne. La Société de géographie chargea son comité de se constituer en commission d'initiative et d'examiner la question de savoir de quelle manière et dans quelles limites on pourrait organiser, à l'instar de ce qui s'est fait dans les pays voisins, une bibliographie suisse comprenant toutes les publications relatives à la Suisse et à ses habitants.

Le comité se mit immédiatement à l'œuvre, et, après s'être adjoint un certain nombre de personnes résidant à Berne, il adressa aux Sociétés suisses de géographie, de sciences naturelles, d'utilité publique, etc., une circulaire dans laquelle il les invitait à se faire représenter dans une assemblée des délégués des sociétés.

35 sociétés répondirent favorablement à l'appel, et une assemblée fut convoquée à Berne le 8 mars 1890, dans laquelle 26 sociétés et administrations étaient représentées.

Dans cette réunion, présidée par M. le Dr Gobat, on adopta d'abord un règlement concernant l'élaboration du répertoire systématique de la littérature géographique suisse. Ensuite l'assemblée discuta le projet de programme de la bibliographie suisse et nomma une commission centrale chargée d'élaborer le répertoire systématique de la littérature suisse.

Cette commission se constitua le 3 mai 1890 en nommant un comité de 3 membres. Elle fixa les règles à observer dans l'élaboration du catalogue et rédigea des instructions, afin que le travail fût exécuté d'une manière uniforme par tous les collaborateurs.

Un appel fut adressé par la Commission aux nombreux savants suisses disséminés dans tous les cantons et aux chefs d'administrations publiques; cet appel reçut l'accueil le plus empressé et bientôt plus de 270 d'entre eux assurèrent leur collaboration en se chargeant de la bibliographie de l'une ou l'autre section du programme.

Nombre de sociétés scientifiques et d'utilité publique ont accepté la tâche de faire le dépouillement de tous les articles et communications contenus dans leurs rapports annuels ou leurs publications périodiques et ayant trait à la nature du pays et à ses habitants.

La collaboration à l'œuvre entreprise est gratuite, la Commission n'ayant pas de fonds disponibles pour accorder des honoraires ou une légère rémunération.

Comme tous les collaborateurs ne pourront terminer leur travail pour une époque qui permettrait de publier en une fois l'ouvrage entrepris, il a été décidé que la bibliographie suisse paraîtrait par fascicules. Chaque fascicule pouvant paraître parfois en plusieurs livraisons, contiendrait le répertoire complet d'une section du programme.

Chaque fascicule porterait les noms des personnes qui y ont collaboré et qui sont responsables de leur œuvre.

Les fascicules paraîtront au fur et à mesure que les manuscrits seront terminés et indépendamment de l'ordre des sections ou chapitres du programme. De cette manière il est donné aux collaborateurs la garantie d'une prompt publication.

La couverture et le titre de chaque livraison porteront le numéro de la section du programme qu'elle représente, de telle sorte que plus tard, lorsque tous les fascicules auront paru, on pourra les réunir, les grouper d'après leur ordre et dresser une table générale des matières, avec pagination spéciale de chaque fascicule.

Les Chambres fédérales voulant à leur tour encourager l'œuvre entreprise, ont, sur la proposition du Conseil fédéral, accordé une subvention annuelle de fr. 3000 et cela pendant 5 années consécutives, afin de mettre la Commission en état de contribuer aux frais d'impression de la bibliographie nationale.

Plusieurs gouvernements cantonaux ont accordé une subvention en argent ou souscrit pour un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage.

Ont accordé une *subvention annuelle* :

le gouvernement du canton d'Argovie	fr. 200
» » de St-Gall	» 200
» » de Lucerne	» 150
» » de Bâle-Ville	» 100
» » de Vaud	» 100
» » de Thurgovie	» 50

Ont accordé une *subvention unique* :

le gouvernement du canton de Zurich	fr. 200
(Cette subvention a été renouvelée pour 1893.)	
le gouvernement d'Obwald	» 25
» de Zoug	» 30

Ont *souscrit à l'ouvrage* :

le gouvernement de Schwyz	1 exempl. équival. à une subvention de	fr. 10
» de Nidwald	2 » » »	» 20
» de Fribourg	5 » » »	» 50
» de Soleure	14 » » »	» 140
» de Bâle-Campagne	1 » » »	» 10
» de Schaffhouse	4 » » »	» 40
» d'Appenzell R/Ext.	3 » » »	» 30
» du Tessin	5 » » »	» 50
» du Valais	6 » » »	» 60
» de Neuchâtel	4 » » »	» 40
» de Genève	2 » » »	» 20

Les cantons d'Uri, de Glaris et des Grisons ont décliné l'invitation de soutenir l'entreprise, soit en accordant une subvention, soit en prenant un abonnement.

Les gouvernements des cantons de Berne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'ont pas encore donné de réponses définitives.

Nous avons le plaisir d'annoncer que les sociétés suivantes ont continué à nous accorder une *subvention annuelle* :

la Société helvétique des sciences naturelles	fr. 200
» de géographie de Berne	» 100
» vaudoise des sciences naturelles	» 50
» bernoise des sciences naturelles	» 50
» de géographie de St-Gall	» 30

Ont accordé une *subvention unique* :

la Société de géographie de Neuchâtel	fr. 50
» des sciences naturelles de Thurgovie	» 50
» des sciences naturelles d'Argovie	» 30

Comme on le voit, l'appui financier des sociétés qui ont pris l'initiative de l'œuvre bibliographique laisse encore beaucoup à désirer et le rapporteur fait un chaleureux appel à la générosité des sociétés suisses de géographie représentées par leurs délégués dans l'assemblée annuelle.

Jusqu'à présent (déc. 1893) les fascicules suivants ont paru :

fasc. II. Géodésie suisse, cartes, catalogues des collections de cartes, plans, reliefs, panoramas.

fasc. V. 6. Architecture, sculpture, peinture.

fasc. V. 9. b. Agriculture.

fasc. V. 9. e. Banque; statistique commerciale; assurances.

fasc. V. 10. g. Eglise catholique chrétienne.

* * *

En terminant, le rapporteur donne quelques renseignements sur l'état des tractations en vue d'établir des relations internationales au profit des bibliographies nationales.

On se souvient qu'en 1891 le 5^me Congrès international, siégeant à Berne, vota la résolution suivante :

« 1^o Le Congrès émet l'avis qu'il est urgent d'élaborer et de publier des bibliographies des sciences géographiques, en suivant, autant que possible, un plan d'ensemble. La meilleure manière de procéder à cet effet, c'est d'instituer dans chaque pays une commission centrale chargée de cette tâche.

2^o Les commissions centrales des différents pays doivent entretenir entre elles des rapports aussi suivis que possible; elles doivent, en particulier :

a) procéder d'une manière uniforme à l'accomplissement de leur tâche;

b) s'entr'aider par l'échange de leurs documents, matériaux, communications, etc. »

Le Comité du congrès confia à la Commission centrale pour la bibliographie suisse l'exécution de cette résolution. Celle-ci, par l'intermédiaire du département fédéral des affaires étrangères, s'adressa à tous les gouvernements des Etats civilisés pour porter à leur connaissance la résolution du congrès.

Ce premier pas a été couronné de succès. Abstraction faite de la Hollande, où l'on s'occupe déjà depuis longtemps et activement de questions bibliographiques, les sociétés de géographie d'un grand nombre d'Etats ont pris en considération la création de bibliographies nationales. En Allemagne, où une commission centrale pour l'étude scientifique de ce pays a été créée et d'où est partie l'initia-

tive de bibliographies nationales, on travaille à une bibliographie systématique de l'empire d'Allemagne. Des relations ont été nouées entre cette commission et la commission suisse. Cette question est discutée en ce moment aussi au sein de la société de géographie de la ville de Paris; nous ignorons si des décisions y ont été prises. Par contre, la société géographique de Londres nous a répondu dans un sens tel que sa réponse doit être considérée comme un refus poli d'entrer dans nos vues. La société géographique hongroise est disposée à donner son assentiment à la résolution du congrès; seulement, elle attend encore la publication de la bibliographie de M. le Dr Rodolphe Hanass, qui servira de travail préliminaire d'une véritable importance. L'Autriche, dont une grande bibliographie nationale, par Grassauer, — malheureusement seulement en manuscrit — est soumise à l'examen, donnera également son adhésion, nous l'espérons. La société géographique danoise discute actuellement la question et s'est adressée à nous pour des renseignements. La société géographique de la ville de Madrid, par manque de ressources, ne peut prendre en considération la résolution du congrès. En Belgique, le gouvernement a nanti de la question l'académie royale. L'« American Geographical Society » a remis l'affaire à l'étude d'une commission spéciale avec la recommandation de collaborer à la solution de cette question dans la mesure du possible et pour autant que les ressources de la société le permettront. Au Mexique, le ministère des travaux publics, de la colonisation, de l'industrie et du commerce, a nommé une commission centrale composée de MM. José-Maria Romero, Adolfo Diaz Rugoma, Antonio Garcia Cubas, Ignacio Molina et Guilerme By Puga, avec mission d'organiser le travail dans le sens de la résolution du congrès. La République argentine de même a, par décision spéciale, donné son approbation et a confié l'exécution de cette résolution à l'institut géographique de la République argentine. Au Canada, ainsi qu'en Australie, la question est actuellement à l'étude.

Quoique bon nombre d'Etats n'aient pas communiqué leur manière de voir sur la question, les réponses obtenues jusqu'à ce jour prouvent néanmoins que nos démarches ont rencontré un accueil favorable.

